

NUMERO : 2025-197
DÉCISION DU MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20250820-2025-197-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/08/2025

Le Maire de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu l'arrêté n° 2025-492 du 26 juin 2025 portant délégation de signature à Madame Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Adjointe au Maire, pour la période du 11 au 25 août 2025,

Vu la proposition de l'entreprise « COMPAGNIE LIKEMBE » sise à la place de la République, 90000 BELFORT, ayant pour objet une représentation de spectacle le 28 juin 2025,

Considérant les orientations de la Ville dans le domaine de la politique culturelle,

Considérant plus spécifiquement sa volonté de développement de la Culture et son souci d'accessibilité à un public le plus large possible,

Considérant l'offre culturelle 2024/2025 et l'incapacité de la Ville à mettre en place, elle-même, cette offre,

Considérant la nécessité de présenter des spectacles et des rencontres de qualité répondant aux attentes des Sarcellois,

Décide :

Article 1 : de conclure un contrat avec la « COMPAGNIE LIKEMBE » sise à la place de la République, 90000 BELFORT, ayant pour objet une représentation de spectacle le 28 juin 2025, pour un montant de 1 500 Euros TTC et d'autoriser la signature dudit contrat et de toute pièce annexe idoine.

Article 2 : dit que la dépense sera imputée sur le budget communal.

Fait à Sarcelles, le 20 août 2025.

Pour Le Maire

Pour le Maire
et par délégation,
La 1^{re} Adjointe au Maire

Annick L'OLLIVIER-LANGLADE

